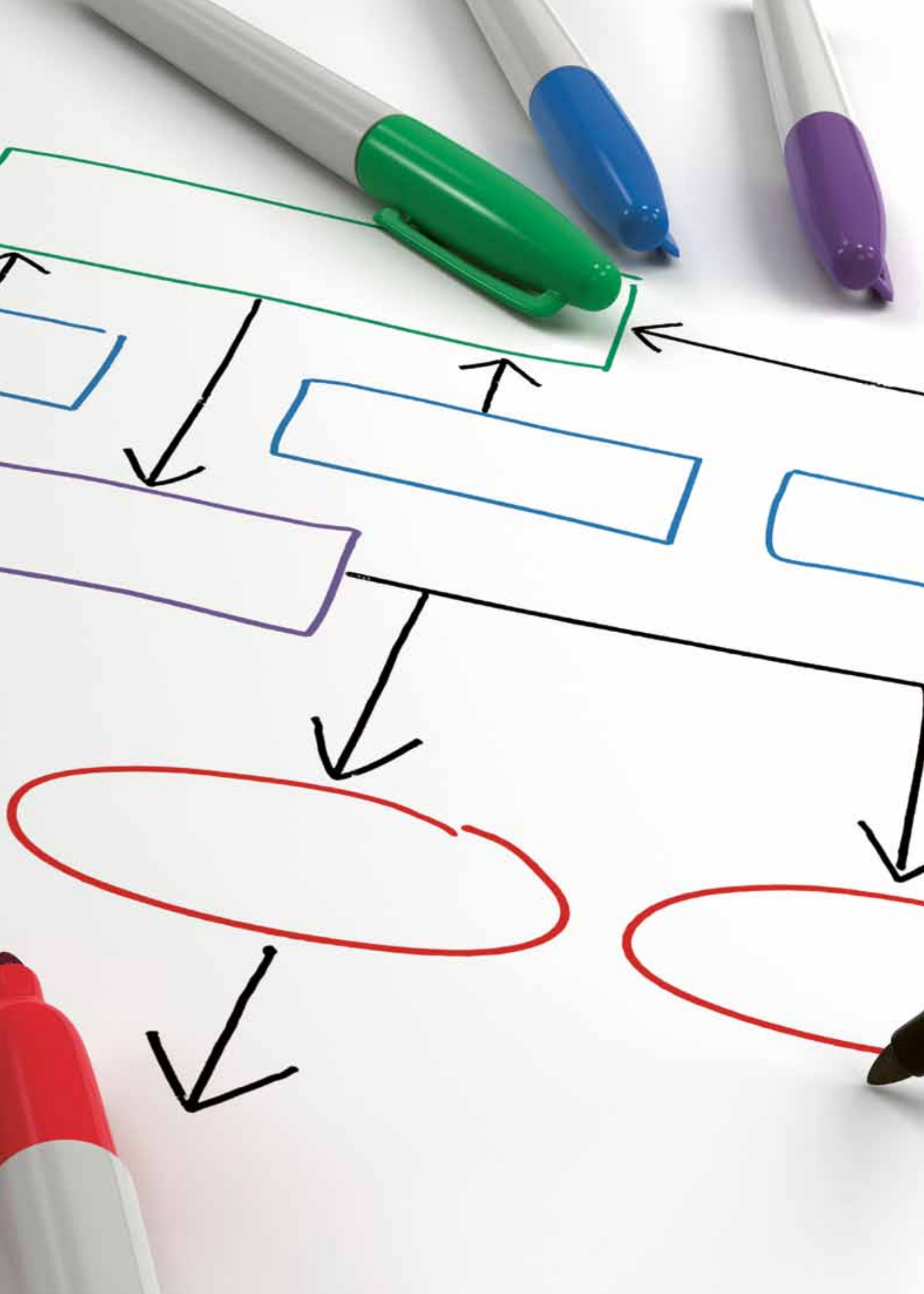




GUIDE DU SYSTÈME COMMUNAUTAIRE DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET D'AUDIT, **EMAS**, POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE





PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la certification des organisations, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (Medde) a accompagné le secteur de la santé pour la mise en œuvre et la diffusion du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). En partenariat avec le Comité pour le développement durable en santé (C2DS), le Medde a contribué à la diffusion de ce système de management, dont les trois objectifs sont :

- la mise en œuvre d'une responsabilité environnementale et en économique ;
- l'amélioration des performances environnementales des organisations ;
- la communication des résultats environnementaux à la société et aux parties prenantes en général.

De novembre 2011 à juin 2013, 12 établissements hospitaliers ont été appuyés par le département d'expertise du C2DS, l'agence Primum non nocere, dans cette démarche, qui comporte 5 étapes, notamment, un audit interne, un audit externe et une reconnaissance officielle par le Medde.

Par ailleurs, à ce jour, trois établissements hospitaliers ont déjà été enregistrés, à Toulouse, Marseille et près de Perpignan, et peuvent utiliser le logo européen EMAS, et deux établissements supplémentaires sont en cours de labellisation. Ce partenariat avec le secteur de la santé se concrétise également par la publication, d'un guide méthodologique disponible gratuitement pour les établissements et services du secteur de la santé. Ce document sectoriel de référence des bonnes pratiques fournit les éléments clés d'une démarche d'enregistrement EMAS. Ce nouvel outil permettra d'informer et de sensibiliser potentiellement plusieurs milliers d'établissements et services du secteur de la santé.



Olivier Toma
Président du C2DS

UNE NOBLE MISSION DE SANTÉ PUBLIQUE

L'avertissement historique des scientifiques bien sûr mais le besoin de redonner du sens à nos métiers du soin nous poussent aujourd'hui à agir. De plus, la mission même du secteur hospitalier commande une posture exemplaire : ne pas nuire pour soigner, ainsi que le rappelle le serment d'Hippocrate « Primum non nocere ».



Les établissements de santé ont une empreinte environnementale importante, un poids économique majeur, et un très fort potentiel éducationnel en direction du million de femmes et d'hommes qui y travaillent et des vingt millions de patients qu'ils accueillent. Ils sont structurants de notre société moderne.

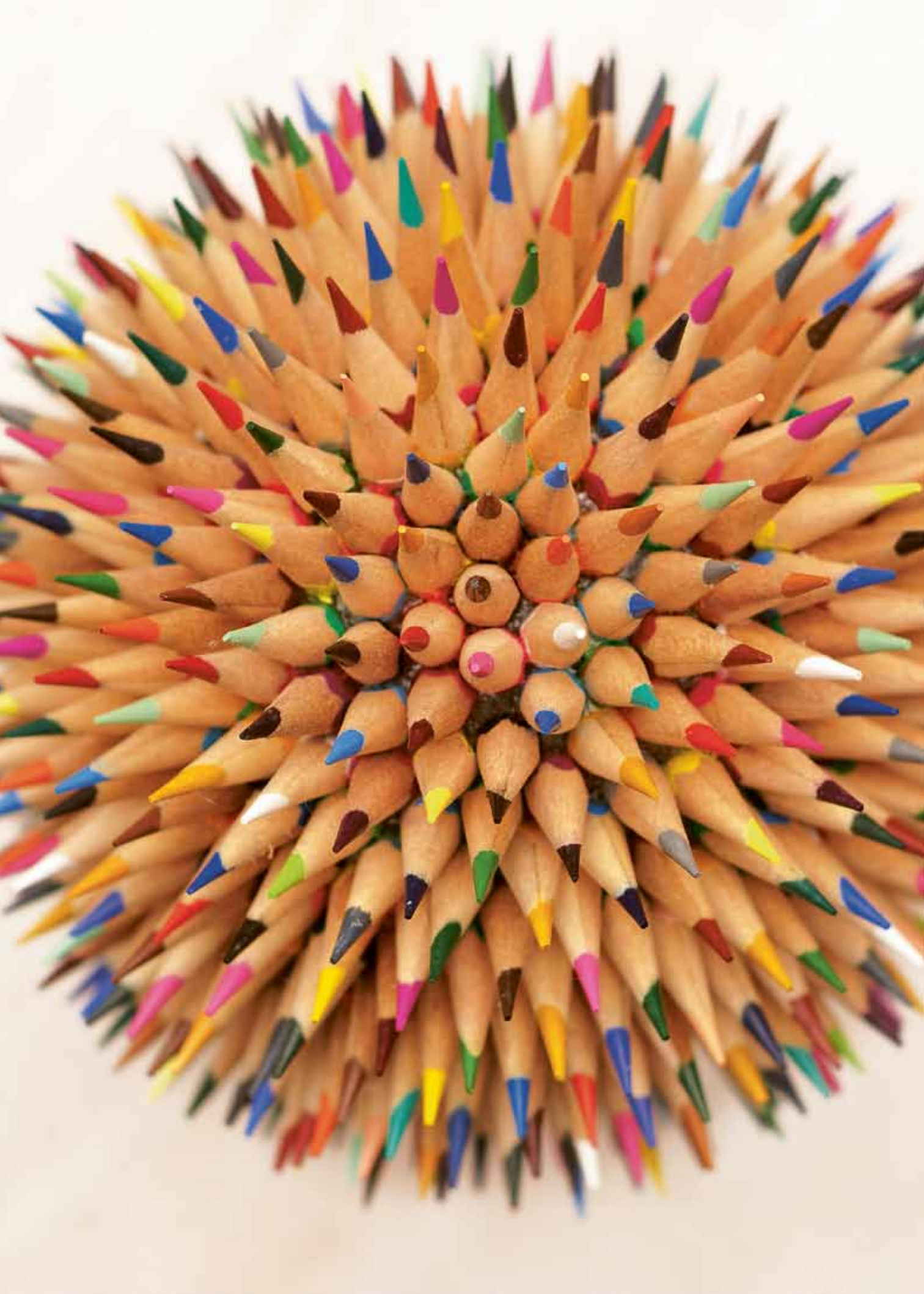
Comment s'engager ? Des managers hospitaliers, des professionnels de soin s'activent sur la planète à rendre l'hôpital plus vert. Ils adoptent la politique des petits pas et trouvent les moyens d'agir. Toutefois, s'imposent rapidement le soutien et l'appui d'outils structurants. Parmi ceux existants, le système communautaire de management environnemental et d'audit, EMAS, s'illustre par son efficacité et la garantie d'un management vertueux et pérenne.

Dans le secteur sanitaire, seul hier un établissement était enregistré EMAS. Aujourd'hui, douze établissements se sont engagés en même temps sur cette voie. Le C2DS les a accompagnés pas à pas, individuellement et collectivement. Leur verdict est sans appel : une démarche extrêmement riche dont ils sont désormais les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs pairs.

Ensemble, nous bâtissons sur le terrain avec sens et pragmatisme l'hôpital de demain et découvrons qu'il peut assumer de façon juste et pérenne sa noble mission de santé publique.

SOM MAIRE

PRÉAMBULE	3
UNE NOBLE MISSION DE SANTÉ PUBLIQUE	5
1. LE RÈGLEMENT EMAS, UN SYSTÈME VOLONTAIRE	9
2. COMMENT MET-ON EN PLACE L'EMAS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ?	19
ÉTAPE 1 L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE	21
ÉTAPE 2 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	22
ÉTAPE 3 LA PLANIFICATION OU LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE	24
ÉTAPE 4 VÉRIFICATION, RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL	27
ÉTAPE 5 LA VALIDATION ET L'ENREGISTREMENT	29
3. RETOURS DE TERRAIN	33



1. LE RÈGLEMENT EMAS, UN SYSTÈME VOLONTAIRE

L'EMAS (système communautaire de management environnemental et d'audit) institué dès 1993 et révisé récemment par le règlement européen (CE) n° 1221/2009, définit un système volontaire auquel les organisations décident de se soumettre afin d'améliorer leurs performances environnementales. Le règlement EMAS III (Eco-Management and Audit Scheme III), également appelé Eco-Audit est un système de management environnemental (SME) qui requiert des ressources humaines et des moyens techniques et a pour but de réduire les impacts environnementaux liés aux pollutions et aux nuisances.

Les trois objectifs fondamentaux d'EMAS sont :

- la mise en œuvre d'une responsabilité environnementale et économique ;
- l'amélioration des performances environnementales des organisations ;
- la communication des résultats environnementaux à la société et aux parties prenantes en général.

Dans le cadre des établissements de santé, ce système s'applique à placer l'humain et les questions sanitaires au cœur du système. L'EMAS invite l'hôpital à entrer progressivement dans une démarche vertueuse environnementale.

Autant le savoir : l'empreinte écologique des établissements de santé français est très lourde. Quatre mille établissements fonctionnent 24 heures sur 24, 365 jours par an. Leur consommation énergétique est immanquablement élevée. De plus, les établissements de santé sont des producteurs de déchets considérés comme dangereux : déchets d'activité de soins (DAS), déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ou encore des déchets liés à la radioactivité, aux médicaments, etc. Les établissements de santé sont aussi des consommateurs importants de biens et services (produits d'entretien, de construction, fournitures de bureau, nourriture, etc.). Enfin, ils génèrent énormément de déplacements et de transports.

Le règlement EMAS s'adresse à toutes formes d'organisations aussi bien privées que publiques. Dans le secteur de la santé, à l'instar de la certification de la Haute Autorité de Santé (HAS), il veillera à placer le patient au centre de l'organisation. La durabilité et la soutenabilité du système étant les principaux objectifs de l'EMAS, il améliore le système de management d'un point de vue environnemental et économique. De nombreuses possibilités de certification relatives à l'environnement ou à la sécurité existent en France et peuvent venir brouiller quelque peu les pistes.

Comment s'y retrouver, et retenir une certification adaptée ? L'enregistrement EMAS, un atout supplémentaire pour une organisation, notamment dans le secteur de la santé ?

UN PEU D'HISTOIRE...

Le règlement EMAS a été introduit pour la première fois en 1993 par la Commission européenne, comme un outil de politique environnementale. Dès le mois d'avril 1995, les premières organisations choisissent de s'enregistrer volontairement, mais le champ d'application d'EMAS est alors réduit au domaine industriel. C'est seulement en 1996 que le règlement s'ouvre à tous les secteurs d'activité.

DES BÉNÉFICES À 360 DEGRÉS

L'EMAS n'est pas une obligation : si les établissements de santé sont contraints de répondre aux exigences de certification de la HAS, ils peuvent décider ou non de se soumettre au système EMAS. En contrepartie, ils obtiennent une reconnaissance internationale, de même type que l'ISO 14001, sur l'efficacité de leur management. Puisqu'il émane de l'ISO 14001, le règlement EMAS est reconnu par les institutions nationales et européennes.

Le règlement permet également d'instaurer de meilleures relations avec toutes les parties prenantes d'un établissement, notamment grâce à un système d'information transparent et accessible. C'est particulièrement important pour les administrations publiques et les sociétés de services (en comparaison avec des sociétés centrées sur les activités de production).

En obligeant les établissements qui décident de s'engager pour améliorer leur politique environnementale, l'EMAS fait d'une pierre deux coups : il permet d'assurer une meilleure application des réglementations nationales ainsi que d'anticiper et d'atteindre des objectifs définis. Une des conséquences directes peut être l'allègement de la réglementation en bénéficiant d'avantages mis en place dans le cadre de la prévention et de la réduction de la pollution, grâce à l'application de mesures. L'EMAS permet en effet la simplification des obligations en matière de rapports (ce qui est fait pour l'EMAS n'est plus à faire), un nombre moins important d'inspections et des redevances moins élevées sur les déchets. Intéressant, non ?

Enfin, la mise en place d'un tableau de bord permettra le suivi et la maîtrise des coûts environnementaux. Les principaux coûts considérés sont les dépenses d'électricité, de gaz, d'eau, de produits chimiques et les déchets mais également tout type d'achat pour l'établissement. Une organisation et une coordination pérennes de l'ensemble des actions environnementales s'imposent. L'EMAS pourvoit à ce besoin.

Une enquête de la Commission européenne relate que les économies d'énergie et de ressources peuvent avoisiner les 21 %¹. Sachez enfin que les économies d'énergie peuvent dépasser à elles seules le coût annuel de la mise en œuvre de l'EMAS qui peut ainsi être considéré comme un investissement... vertueux et rentable.

UN CHAMP TRÈS LARGE D'APPLICATION DE L'EMAS III

Depuis 2001, toute organisation publique ou privée peut mettre en œuvre le système EMAS. Avec l'EMAS III, le système est également accessible aux organisations non européennes et aux entreprises européennes actives dans des pays non européens, dans n'importe quel secteur d'activité, qu'il s'agisse du secteur productif ou de celui des services dont font partie les établissements de santé. Mais il est important de bien définir le périmètre géographique et le champ d'actions de l'EMAS afin de rendre la démarche efficace.

De manière générale, la démarche EMAS concerne la structure et l'organisation de l'établissement de santé (ou une partie de celles-ci), ainsi que les activités qui s'y rattachent. Il faut donc commencer par préciser le ou les sites concernés, en tenant compte également des services connexes comme les laboratoires d'analyse, les cabinets de consultation ou de radiologie rattachés à l'activité du site et, le cas échéant, les projets de construction pouvant survenir dans les mois à venir. Par site, on entend un bâtiment (ou ensemble de bâtiments) administré(s) par l'organisation établissant une déclaration environnementale EMAS.

Le site constitue l'unité prise en compte par l'EMAS. Lorsqu'une organisation comporte plus d'un site, chaque site auquel l'EMAS s'applique doit respecter toutes les exigences du règlement communautaire EMAS, y compris celles relatives à l'amélioration constante des performances environnementales (article 2, paragraphe 2).

L'ISO 14001 DANS L'EMAS

Par-delà la certification HAS, les établissements de santé peuvent aussi choisir de promouvoir une politique de certification de certaines activités contrôlées

1. Study on the Costs and Benefits of EMAS to Registered Organisations, octobre 2009, préparé par Milieu Ltd and Risk and Policy Analysis Ltd. Etude en pdf, téléchargeable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/environment/emas/pdf/news/costs_and_benefits_of_emas.pdf

par l'ISO 9001/V2000 ou 14001, qui repose sur le principe de l'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Si l'EMAS comporte des aspects communs à l'ISO 14001, il va beaucoup plus loin : il est même possible de dire que l'EMAS inclut l'ISO 14001. Les principaux aspects communs sont l'analyse environnementale, la garantie du respect de la législation et l'obligation de communication et de transparence.

Par ailleurs, dans le cadre de l'EMAS, l'accent est mis sur la participation active du personnel, englobant à la fois la participation et l'information des membres du personnel et de leurs représentants. Cette participation constitue un élément moteur et une condition préalable pour réaliser des améliorations environnementales constantes, car les organisations doivent démontrer qu'elles sont engagées dans un dialogue ouvert avec le public et les autres parties intéressées. L'ouverture, la transparence et la mise à disposition régulière d'informations sur l'environnement sont les facteurs clés qui différencient l'EMAS d'autres systèmes.

La souplesse de l'EMAS permet aux organisations de cibler les informations particulières en fonction du public et de mettre l'ensemble des informations à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Bon à savoir. D'autres outils s'inscrivent dans le sens de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), notamment l'Agenda 21 ou le programme 1.2.3 Environnement, impliquant parfois et entre autres l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et les Chambres de commerce et industrie (CCI).

AU COMMENCEMENT ÉTAIT L'INDICATEUR...

L'identification d'indicateurs référents est une étape majeure. Ce sont eux qui viennent nourrir les tableaux de bord capables de répondre aux exigences de l'EMAS. Que mesure-t-on et comment ? Ces tableaux de bord ou de suivi regroupent des paramètres visant à mesurer les seuils de progression. Ils sont au cœur même du système de management EMAS : ils mettent en évidence les aspects et les différents types d'impacts environnementaux qui touchent les établissements de santé. Au final, le tableau de bord évalue les performances propres à chaque établissement de santé selon ses spécificités et constitue une base d'évaluation indispensable pour lancer une dynamique de progression continue !

Deux grands groupes d'éléments mesurables se distinguent. D'une part, les éléments à caractère purement environnemental, et d'autre part ceux qui concernent l'aspect managérial et s'attachent à replacer l'humain au cœur du système, qu'il s'agisse du personnel comme des patients. Les principaux domaines d'application de la démarche EMAS sont le traitement des déchets et en particulier les DASRI (dans le cadre des établissements MCO), des

effluents ou encore les consommations énergétiques (dans le cadre des établissements SSR ou des centres de dialyse) et les transports de personnels et de patients.

Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Outils
■ Consommation/production (énergie, eau, émissions) ■ Etendue (biodiversité)	■ Bien-être ■ Satisfaction des parties intéressées	■ Ratios ramenés à la journée d'hospitalisation ■ Données annuelles ■ Efficience de l'organisation

Afin de mettre en place des instruments de mesure adaptés aux établissements de santé, le choix et la formulation d'indicateurs doivent être effectués avec précaution. Les indicateurs constituent des repères sur lesquels les acteurs (décideurs ou usagers) vont ensuite s'appuyer pour décider d'intervenir dans le sens d'une amélioration des performances environnementales de l'établissement. Ils s'adressent à l'ensemble des gestionnaires mais également aux employés, ainsi qu'aux usagers. Il existe deux grands groupes d'indicateurs :

- les indicateurs environnementaux qui englobent les données principalement liées aux déchets, à l'énergie, à l'empreinte carbone, à la biodiversité, etc. ;
- les indicateurs managériaux rattachés aux ressources humaines et qui portent sur la formation et le système de communication.

La communication de l'ensemble des données ainsi collectées participe au partage de la responsabilité environnementale.

COMMENT ÉTABLIR LES INDICATEURS ?

La composante d'un indicateur de performance environnementale dans le secteur de la santé peut être établie relativement au chiffre d'affaires ou selon le nombre de séjours d'hospitalisation. En ce qui concerne les consommations énergétiques de chauffage par exemple, on peut ainsi rapporter les consommations à la surface chauffée. Les indicateurs environnementaux servent à mesurer l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des matières premières, l'eau, les déchets, la biodiversité, les émissions (COV). La consommation d'eau (apport) peut par exemple être rapportée à la « production » de l'établissement (exemple : le chiffre d'affaires ou poids (en kg) d'un produit dans l'industrie, la journée d'hospitalisation dans un établissement de santé) et évaluée d'une année à l'autre sur une période de trois ans. Autre exemple : la consommation de gaz se calcule à partir des degrés jours unifiés (DJU), en reprenant pour chaque jour la différence entre la température moyenne de la journée et 18° C (température de référence). Chaque consommation est ainsi pondérée par la rigueur de l'hiver. Afin de pouvoir être comparé d'une année

à l'autre, il est préférable qu'un indicateur de base A (apport), soit rapporté à un chiffre B (production) afin de créer un ratio pertinent $\text{rapport} = (A/B)$.

À partir de ce tableau, synthèse de l'analyse environnementale préalable (identifications des sources de pollutions et de nuisances avec leurs impacts associés), l'établissement est en mesure de dégager des indicateurs de suivi pertinents et ainsi de connaître précisément sa consommation énergétique, sa performance environnementale et possède des outils pour contrôler son évolution dans le temps.

UN TABLEAU DE BORD, C'EST QUOI ? L'EXEMPLE DE L'INSTITUT PAOLI CALMETTES À MARSEILLE, 1^{ER} ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ FRANÇAIS ENREGISTRÉ EMAS

ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHÈRE

Oxyde et dioxyde de carbone/ vapeur d'eau = épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air, réchauffement de la planète

REJETS DANS L'EAU

Effluents d'imagerie médicale/ effluents de chambre de thérapie métabolique/ effluents de nettoyage /effluents d'imagerie médicale = consommation de produits chimiques, utilisation d'éléments radioactifs, utilisation de détergents / désinfectants / pollution des eaux usées

DÉCHETS DANGEREUX

DASRI = production de déchets d'activités à risques infectieux
Plomb, solvants = production de déchets dangereux

DÉCHETS NON DANGEREUX

DIB, graisses de cuisine et évacuation, piles et toners, DEEE, papier, carton, déchets ménagers, déchets de construction = production de déchets, consommation de papier, épuisement des ressources naturelles

POLLUTION DU SOL

Parkings voitures, aires de livraison = pollution du sol des parkings, des aires de livraison

CONSOMMATION DES RESSOURCES NATURELLES

Eau = consommation des ressources naturelles

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Électricité, gaz de ville, fuel = consommation des ressources naturelles, de matières premières, d'énergie, émission de polluants dans l'air

NUISANCES LOCALES

Bruit, odeur, poussières, aspect visuel = nuisances environnementales, bien-être des acteurs

TRANSPORT

Personnel, patients, visiteurs, fournisseurs = nuisances environnementales, émissions de polluants dans l'air

RISQUES D'ACCIDENT

Incendie, explosion, CFC (1) (1) chlorofluorocarbure, ammoniac, exposition à la radioactivité, infections nosocomiales = sécurité des personnes, émissions de polluants dans l'air, exposition à la radioactivité, contamination infectieuse

UTILISATION DE PRODUITS

Peintures et solvants, gaz médicaux, produits chimiques, désinfectants, produits de nettoyage = sécurité des personnes, contamination chimique, pollution des eaux usées

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE FOURNISSEURS

Fournisseurs travaux, fournisseurs service achats, prestataires extérieurs = risques d'accidents, production de déchets, consommation de matières premières, production de déchets, surconsommation d'énergie, production de déchets

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES ACTEURS

Tabagisme, utilisation des locaux = nuisances environnementales, sécurité des personnes, surconsommation d'énergie

EXEMPLE D'INDICATEURS – DOMAINE SANTÉ

DÉCHET

- Production globale de déchets
- Production de DASRI
- Production de MNU
- Ratio restérilisable VS usage unique
- Production de DAOM
- Ratio DASRI / DAOM
- Production de déchets papiers / cartons
- Nb de points d'impression
- Nb de salariées / poste d'impression
- Nb d'impressions
- Nb d'ordinateurs ayant l'impression RV paramétrée par défaut

PRODUCTION DE DÉCHETS PLASTIQUES

- Nb de bouteilles en plastique distribuées
- Production de déchets fermentescibles / organiques
- Nb de plateaux repas jetés
- Nb de déchets triés
- Nb de déchets tracés
- Nb de personnes responsables de la gestion des déchets

ACHATS

- Nb d'acheteurs
- Nb d'acheteurs formés au DD
- Part du nb d'acheteurs formés au DD
- Nb de critères d'achat liés au DD
- Part du DD dans la décision d'achat
- Nb de références écolabellisées
- Part de produits achetés écolabellisés
- Nb d'appareils de nettoyage à la vapeur
- Quantité consommée de produits chimiques
- Part de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique
- Nb de lignes d'achat
- Nb de livraisons
- Nb de lignes d'achat / livraison
- Nb de produits achetés

ÉNERGIE / EAU

- Nb de sous-compteurs eau / gaz / électricité consommations brutes d'énergies et ressources
- Ratio à la journée d'hospitalisation ou au m² bâti (pour le suivi des consommations de chauffage)
- Part d'énergie renouvelable dans l'électricité consommée
- Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre
- Si présence d'énergie renouvelable, production d'énergie par an
- Nb de points d'eau équipés de réducteurs (mousseurs, détection IR, etc.)
- Ratio de points d'eau équipés d'un réducteur de consommation
- Litres d'eau de lessive / kg de linge
- Litres d'eau / cycle de stérilisation
- Nb de pièces équipées de minuterie pour la lumière
- Nb de pièces équipées d'un détecteur de présence
- Taux de renouvellement des ampoules halogènes / à incandescence par des ampoules LED / basse consommation

BÂTIMENT / TERRAIN

- Ratio espaces verts/surface totale du terrain
- Nb d'essences plantées sur les espaces verts
- Nb de puits de lumière
- Nb de centrales de traitement d'air
- Nb de ventilations mécaniques contrôlées
- Surface des locaux de stockage
- Ratio surface locaux de stockage/surface totale

SOCIAL / SOCIÉTAL TAUX D'ABSENTÉISME GLOBAL RATIO CDI / CDD

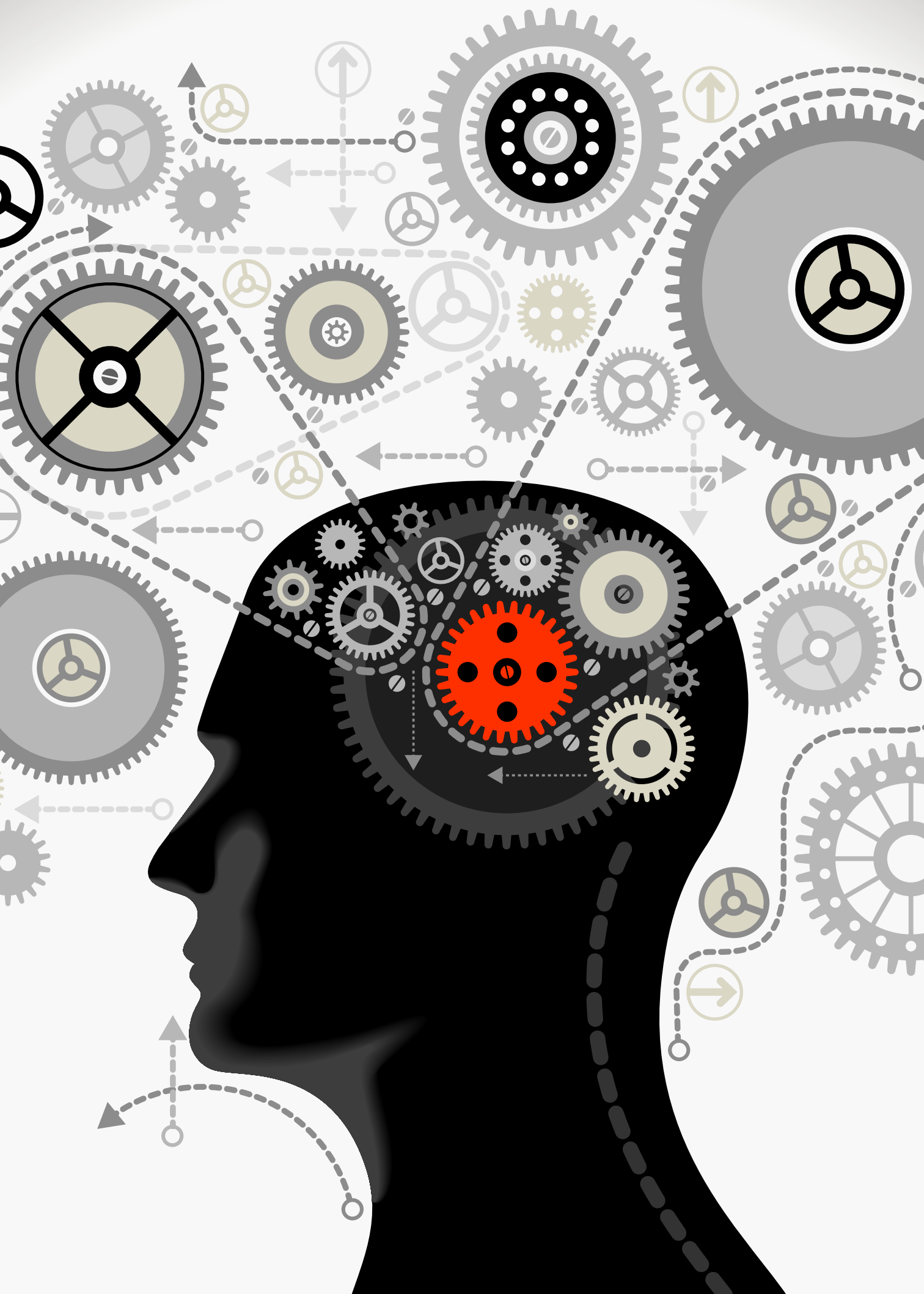
- Nb de salariés à temps partiel
- Nb de démissions/départs dans l'année
- Part de salariés bénéficiant d'un entretien individuel annuel
- Taux de travailleurs handicapés
- Nb de sous-traitants/prestataires ayant signé une charte de partenariat en développement durable
- Nb de participations à des actions associatives externes
- Don à des associations externes

TRANSPORTS

- Nb de salariés ayant demandé la participation de l'organisme à l'abonnement aux transports en commun
- Nb de salariés utilisant les transports en commun
- Nb de salariés se rendant au travail en mode doux (vélo, marche)
- Part des salariés utilisant la voiture
- Nb de salariés pratiquant le covoiturage
- Nb de véhicules électriques/hybrides
- Nb de salariés formés à l'écoconduite
- Nb de déplacements professionnels évités par la visioconférence
- Part de déplacements professionnels effectués (train, voiture, avion)

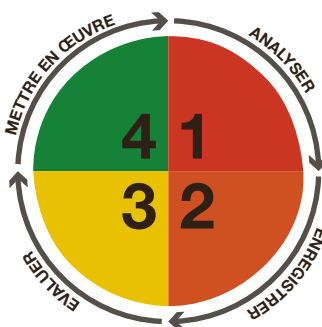
MANAGEMENT / FORMATION / SENSIBILISATION

- Nb de formations liées au développement durable
- Nb de formations diplômantes
- Nb de formations diplômantes/nb total de formations
- Nb de services sensibilisés à l'environnement
- Nb d'articles liés à l'environnement sur le journal interne
- Nb d'ateliers/événements/sondages liés au DD
- Taux de participation ou de réponse aux ateliers/sondages
- Nb d'audits en lien avec l'environnement réalisés
- Nb de plaintes (riverains, personnes, patients) quant aux nuisances



2. COMMENT MET-ON EN PLACE L'EMAS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ?

La philosophie de l'EMAS relie l'évaluation, la mise en œuvre, l'analyse et l'enregistrement des données, pour parvenir à une approche globale du management environnemental. Chaque étape nourrit la suivante et permet d'enclencher une dynamique vertueuse.

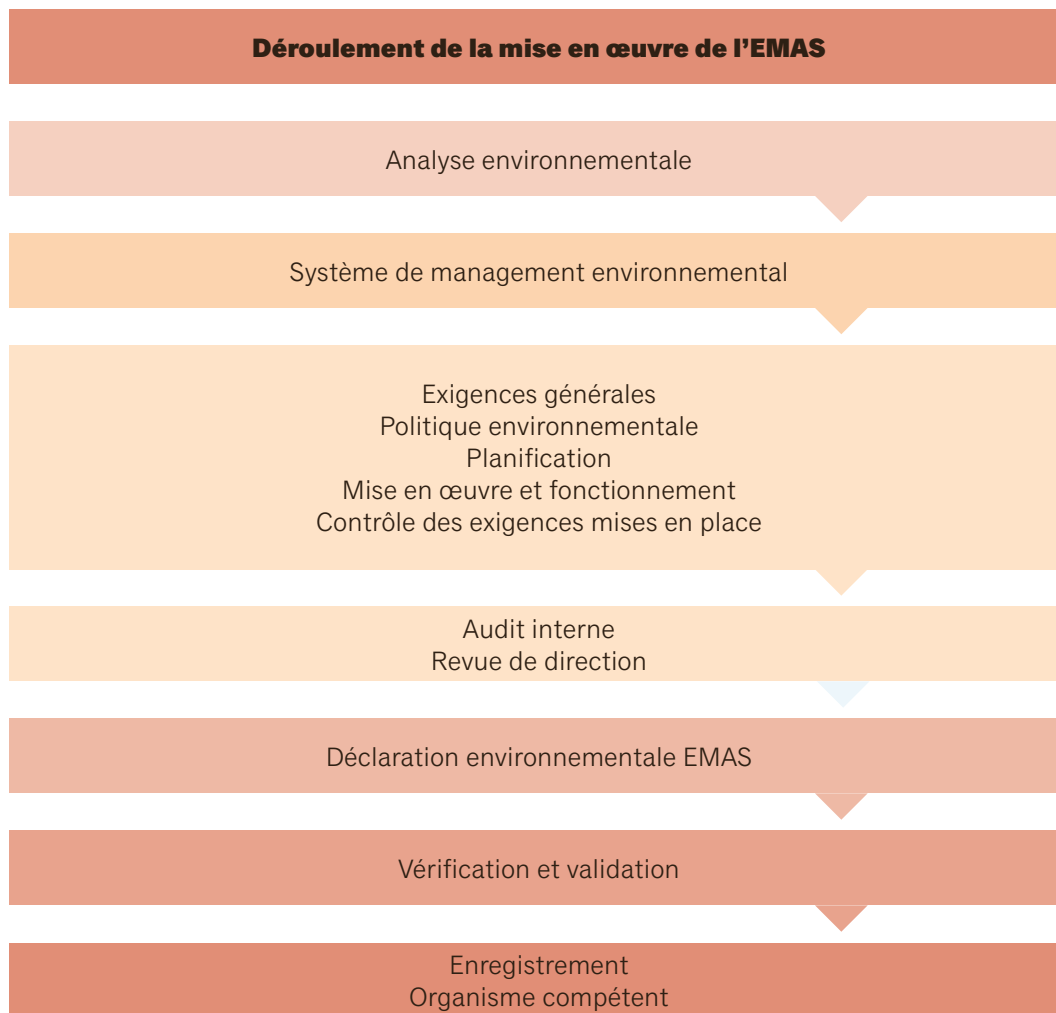


Nous allons observer les différentes étapes de l'enregistrement EMAS, sans oublier de nous pencher sur les coûts d'une telle démarche.

Concrètement, si vous souhaitez vous engager dans une démarche d'enregistrement EMAS, préparez-vous à parcourir cinq étapes : l'analyse environnementale, qui permet la mise en place d'un système de management environnemental, puis la déclaration environnementale définissant les engagements éclairés de votre établissement, la validation par un audit interne et

externe et enfin, le dépôt de la demande d'enregistrement auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Elles sont résumées dans le schéma ci-dessous.



ÉTAPE 1 L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

L'analyse environnementale est l'étape préalable à la mise en place d'un système de management environnemental (SME) ; elle doit être menée avec soin. Elle utilise des indicateurs de performance environnementale pour chaque domaine d'activité. Le cas échéant, des repères d'excellence et des systèmes de classement permettent de déterminer les niveaux de performance environnementale et les meilleures pratiques de management environnemental de votre établissement. L'analyse environnementale a pour finalité le recensement des aspects environnementaux directs et indirects de toutes les activités conduites par l'établissement, de l'utilisation de l'eau à la production de déchets. De manière opérationnelle, elle se présente sous la forme d'un tableau qui reprend l'ensemble des activités de l'établissement. Les lieux, les services, les bâtiments, les activités médicales sont analysés en finesse, pour bien identifier l'impact environnemental (pollution ou nuisance) potentiel.

L'analyse environnementale s'effectue selon deux types d'aspects : les « aspects environnementaux directs » définis comme « des aspects environnementaux associés à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct » ; et les « aspects environnementaux indirects » qui peuvent résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer, comme les fournisseurs, les sous-traitants, les prestataires, les patients ou encore les visiteurs².

Les éléments à prendre en considération pour évaluer le caractère significatif d'un aspect environnemental relèvent de plusieurs critères comme les risques d'atteinte à l'environnement, la fragilité de l'environnement local, régional ou global, l'ampleur, le nombre, la fréquence et la réversibilité des aspects ou des incidences.

Afin de mener à bien cette évaluation, l'organisation doit tenir compte non seulement des conditions normales de fonctionnement (dans le cas d'établissements de santé, l'activité est considérée comme étant celle d'un service ouvert 24 heures sur 24), mais également des situations de crise (plan blanc, crise sanitaire, situation accidentelle telle qu'un incendie ou une explosion, etc.).

Un établissement fonctionne parfois sur plusieurs sites, et c'est sur l'ensemble de ces sites qu'il faut penser à optimiser le rendement des installations et les dépenses énergétiques. Les activités liées aux flux du personnel, des patients ou des visiteurs sont des données importantes à évaluer pour l'impact environnemental. Les pilotes de la démarche, accompagnés d'experts environnementaux, collecteront au travers de visites sur site toutes les données nécessaires : cartes, photos, plans d'implantation, etc. Des échanges avec les responsables de service ou avec certains membres du personnel, directement

2. Réf. annexe 1 - règlement (CE) No 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil

concernés par l'activité, ses nuisances et ses pollutions, sont bien souvent très riches en enseignements, et permettent d'ébaucher le futur plan d'action. Ces discussions avec le personnel pour la réalisation de l'analyse environnementale sont par ailleurs encouragées par le règlement EMAS, voire indispensables à sa réalisation. Les pilotes de la démarche devront également être en mesure de recenser la législation environnementale applicable sur le site, collecter tous les permis environnementaux, toutes les autorisations environnementales et autres documents similaires. Il sera également envisagé de demander des informations aux sociétés impliquées de façon secondaire (en sous-traitance pour la prise en charge de la patientèle ou suivi d'entretien des équipements, ou même les certificats d'agrément des prestataires déchets). Pour que cette analyse soit complète, il conviendra aussi d'identifier et de prendre en compte les incidents antérieurs, relatifs à la sécurité, aux éventuels risques de contamination pouvant nuire à l'environnement, mais également aux personnes.

Dans une certaine mesure, et relativement à l'activité particulière d'un établissement de santé qui reste ouvert 24 heures sur 24, les bonnes conduites en matière de dépenses énergétiques liées au fonctionnement des appareils, de la climatisation, des systèmes d'entretien généraux, entre autres, doivent également être recensées. L'analyse environnementale débouche sur la constitution d'un système de management environnemental, conclu par un audit interne et une revue de direction.

ÉTAPE 2 LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le SME invite, étape par étape, de façon logique et structurée, à entrer au cœur du management.

Après avoir recensé les aspects environnementaux, il s'agit d'effectuer une évaluation afin de connaître leurs effets sur le milieu naturel et la santé humaine. Une évaluation effectuée sous quatre angles obligatoires :

- le respect de la réglementation applicable sur l'aspect environnemental (en cas d'exigence légale) ;
- le risque sur l'environnement et la santé en prenant en considération la sensibilité du milieu, mesurable en fonction de l'irréversibilité d'une pollution sur un milieu naturel (exemple : produire des déchets ou déverser des hydrocarbures sur les sols ou dans les eaux a-t-il un impact sur l'environnement ?), ainsi que l'impact sur le milieu pour lequel la sensibilité du milieu est importante mais dont l'aspect quantitatif est prédominant (ex : verser quelques gouttes de produits chimiques dangereux dans les eaux usées pollue, verser toutes les fins de bidons devient catastrophique) ;

- les conditions dans lesquelles l'aspect environnemental est considéré.
À savoir : un fonctionnement normal, dégradé ou accidentel, ou alors l'étendue de l'impact environnemental en découlant ;
- le point de vue des parties intéressées et des acteurs de l'établissement qui peuvent chacun émettre des opinions sur l'un ou l'autre des aspects environnementaux.

La mise en place du SME requiert des ressources humaines, des compétences spécifiques, de l'infrastructure organisationnelle et des ressources technologiques et financières.

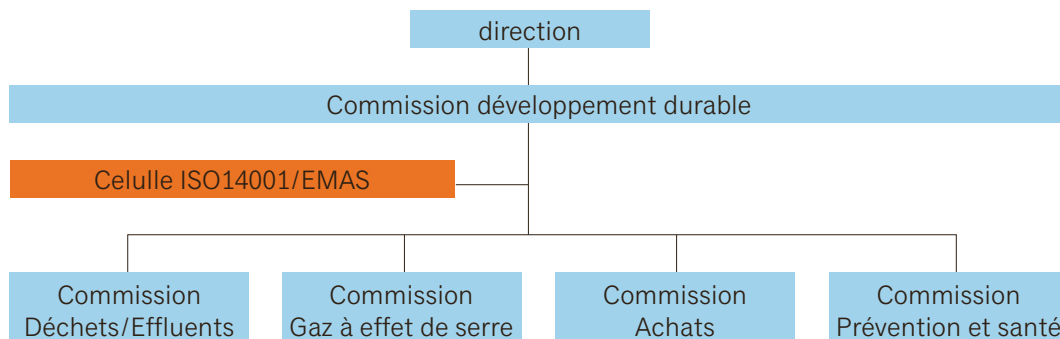
AVANT TOUT, DES FEMMES ET DES HOMMES

La mise en œuvre d'un SME nécessite aussi la consultation des parties prenantes réunies en comités, ou groupes de travail conjoints, de manière à recueillir des informations et à garantir la participation du responsable de l'environnement, des représentants de la direction, du personnel et de leurs représentants. Le personnel, d'une manière générale, est associé au processus d'amélioration constante des performances environnementales de l'organisation.

Le plus souvent, les personnes référentes pour la mise en place d'une démarche EMAS sont des salariés dits non administratifs. Il s'agit pour l'essentiel de responsables qualité, de gestionnaires des risques, de responsables hôteliers, techniques ou encore de responsables des soins.

Groupes de travail, comités pour l'environnement, système de « boîte à idées »... L'objectif est de trouver les formes de participation appropriées. Les organisations pourront s'inspirer d'orientations de la commission relative aux meilleures pratiques dans ce domaine. La démarche EMAS ne peut être entreprise qu'en interne. La personne la plus efficace sera toujours celle qui connaît le mieux la structure, les professionnels et leurs modes de fonctionnement.

À Toulouse, la clinique Pasteur assure la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'amélioration du SME grâce à une organisation spécifique



Mais il est parfois souhaitable de faire appel à des professionnels, capables d'aiguiller plus rapidement vers l'enregistrement EMAS en proposant autant que faire se peut des solutions innovantes.

ASSURER UNE VEILLE JURIDIQUE

L'enregistrement EMAS s'attache à recenser toutes les exigences réglementaires applicables aux différents niveaux, nationaux, régionaux ou locaux. Il faut aussi recenser les exigences relatives aux autorisations et aux agréments. Un certain nombre d'outils d'alerte existent déjà, permettant une veille réglementaire (voir encadré), qu'elle soit rattachée au cadre réglementaire d'usage (inhérent aux activités de soin) ou secondaire (propre à la certification d'un bâtiment HQE par exemple).

Rappelons que le vérificateur, s'il relève des cas de manquements de respect de la législation qui n'auraient pas été corrigés, n'est pas autorisé à valider une déclaration environnementale, ni à signer la déclaration finale (annexe VII du règlement). En cas de non-conformité, il convient d'établir, mettre en œuvre et tenir à jour une procédure pour traiter les situations de non-conformité, réelles et potentielles, avec les exigences EMAS. Le délai accordé n'est que de trois semaines pour le plan d'action et de trois mois pour la mise en œuvre. D'où l'importance de respecter la législation ! Le représentant de la direction chargé de l'EMAS doit en être informé, afin qu'il puisse décider, le cas échéant, de mettre en œuvre des actions préventives.

En cas de non respect de la législation, la procédure prévoit des moyens pour faire le point sur la situation et la corriger, examiner en détail la cause et les conséquences de la situation, évaluer la nécessité d'entreprendre des actions pour éviter que ces situations ne se reproduisent, enregistrer les résultats des actions correctives mises en œuvre, évaluer la nécessité d'entreprendre des actions pour prévenir les situations de non-conformité, passer en revue l'efficacité des actions correctives et préventives. Il est à noter que les situations de non-conformité peuvent être les conséquences d'une erreur humaine ou d'une erreur de mise en œuvre et peuvent être détectées lors d'un contrôle opérationnel, d'un audit interne et/ou externe, d'une revue de direction, ou le plus souvent dans le cadre des activités quotidiennes.

Pour pallier ces situations, l'EMAS assure la mise en conformité par l'obligation qui est faite d'enregistrer et de communiquer.

ÉTAPE 3 LA PLANIFICATION OU LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

La déclaration environnementale, c'est « l'ensemble des informations fournies au public et aux autres parties intéressées concernant : la structure

et les activités de l'établissement, sa politique environnementale et son système de management environnemental, ses aspects environnementaux et ses incidences environnementales, son programme environnemental et ses objectifs environnementaux généraux et spécifiques, les performances environnementales et le respect des obligations légales applicables en matière d'environnement... »³.

La déclaration environnementale, rendue publique notamment sur le site Internet, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie⁴, est l'une des caractéristiques spécifiques de l'EMAS. Pour le grand public, elle affirme l'engagement de l'organisation à prendre des mesures dans le domaine de l'environnement. Pour l'organisation, elle constitue une bonne occasion de faire connaître ce qu'elle fait en faveur de l'environnement. Il est important de noter que, si l'enregistrement EMAS est obtenu, la déclaration environnementale est rendue publique, notamment sur le site Internet de la Commission européenne et sur le site de l'établissement.

Avec une méthodologie rigoureuse, la déclaration permet de mieux planifier la politique environnementale de l'établissement et de définir les actions à mener dans les domaines suivants :

- le recensement et l'évaluation des aspects environnementaux ;
- le respect de la législation ;
- la gestion des aspects environnementaux qui ont été recensés ;
- la gestion de la surveillance et du mesurage des impacts environnementaux et des actions préventives et correctives menées ;
- la gestion de la préparation aux situations d'urgence ;
- la gestion des non-conformités ;
- le recensement et la gestion des compétences ;
- la formation et la sensibilisation ;
- la gestion des documents et des enregistrements ;
- la gestion des audits internes.

La déclaration environnementale vient préciser les objectifs et le programme de l'établissement de santé. Elle comprend une description claire et non équivoque de l'organisation – activités, produits et services – et l'indication de ses liens avec d'éventuelles organisations parentes. Elle décrit également la politique environnementale de l'organisation et donne une description succincte du système de management environnemental. Elle comprend d'autre part, une description de tous les aspects environnementaux significatifs, directs et indirects qui occasionnent les incidences environnementales significatives de l'organisation, ainsi qu'une description des objectifs environnementaux généraux et spécifiques, et enfin des indicateurs.

3. Source : déf. Art.2 – IN - règlement (CE) No 1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009.

4. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Declarations-environnementales,6347-.html>

Assortie de ces informations, la déclaration environnementale présentera une synthèse des données disponibles sur les performances de l'organisation par rapport à ses objectifs environnementaux généraux et spécifiques. La déclaration environnementale notifie les facteurs caractérisant les performances environnementales de l'organisation, notamment au regard des dispositions légales en matière d'environnement et auxquelles elle fera référence.

TRÈS CONCRÈTEMENT...

L'établissement est présenté avec son historique, ses activités, ainsi qu'un plan de la structure, des organigrammes hiérarchiques et fonctionnels.

La politique environnementale est décrite sur deux pages avec trois ambitions : « amélioration constante de prévention de la pollution, préservation de la vie », « conformité aux exigences légales applicables et aux autres exigences appliquées dans l'établissement », « l'affaire de tous, chaque jour ». Cette politique s'attache à mettre en exergue le lien entre environnement et santé.

La politique environnementale est signée par le président ou le directeur général. La déclaration présente l'organisation du SME à travers un organigramme fonctionnel et décrit les responsabilités et les missions de chacun pour la mise en application du SME.

Elle décrit les aspects environnementaux directs et indirects suivants : rejets dans l'eau, déchets dangereux, déchets non dangereux, consommation en ressources naturelles, consommation d'énergie, nuisances locales (bruit, odeur, poussières, aspect visuel), transports, risques d'accident et autres situations d'urgence (crise sanitaire, plan blanc, explosion, déversement de liquides, etc.), utilisation de produits, performance environnementale des fournisseurs, etc. Ce document suit en cela l'annexe du règlement européen qui liste les aspects environnementaux directs et indirects. À chacun de ces aspects un impact potentiel est associé. Puis un tableau d'évaluation permet de déterminer les aspects environnementaux significatifs.

AIDES POUR RÉDIGER UNE PROCÉDURE DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

DGS : www.sante.gouv.fr/direction-generale-de-la-sante-dgs.html

ANSM : www.ansm.sante.fr

APAVE : www.apave.com

Hospimedia : www.hospimedia.fr

IPCE : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/

IMPEL : www.impel.eu

Portail environnement : www.portail-environnement.com

ANAP : www.anap.fr (rubrique performance et systèmes d'information des établissements hospitaliers — établissements HQE)

L'établissement présente dans sa déclaration environnementale ses objectifs, avec les actions et les délais de réalisation, ainsi qu'un programme environnemental pour une année donnée. Les consommations d'énergie, d'eau, de gaz, du recyclage du papier et carton, de la production du DIB, du nombre de services sensibilisés ou formés à l'environnement, ainsi que tout autre indicateur ou ratio de l'année sont comparés d'une année sur l'autre.

L'établissement présente un historique de l'ensemble des actions engagées visant au respect de la réglementation et à l'amélioration des performances environnementales.

La déclaration comprend aussi le nom, le numéro d'agrément du vérificateur et la date de validation.

ÉTAPE 4 VÉRIFICATION, RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT TRANSVERSAL

LE FACT-CHECKING DE LA DIRECTION

La direction de l'organisation à son plus haut niveau doit désigner un représentant de la direction, c'est-à-dire une personne chargée en dernier ressort du SME qui engagera la démarche, la contrôlera et opérera le dépôt de la demande d'enregistrement. La direction, à son plus haut niveau, doit régulièrement (une fois par an au moins) passer en revue le SME. Le contenu de la revue de direction doit comprendre les résultats des audits internes, y compris l'évaluation du respect de la législation, tant sur le plan environnemental que sur le plan managérial. Elle comprend aussi un compte-rendu de communication externe, les éventuelles plaintes, le niveau de réalisation des objectifs généraux et spécifiques, l'état des actions correctives et préventives, le suivi des revues de direction précédentes, les changements de circonstances (par exemple : les développements dans le domaine juridique, les modifications des exigences relatives aux aspects environnementaux, les changements d'organigramme, une crise environnementale), et les recommandations d'améliorations.

LES AUDITS INTERNES ET EXTERNES

En matière d'audit, l'audit interne et l'audit externe œuvrent de concert, pour vérifier d'une part, si le SME est cohérent et conforme à la stratégie et au programme de l'établissement et d'autre part, s'il répond aux exigences du règlement EMAS. Enfin, les audits permettent de vérifier le respect des exigences légales applicables en matière d'environnement.

L'ensemble de ces audits, qu'ils soient internes ou externes, ont pour objectif de préparer l'étape suivante de vérification environnementale. D'une façon générale, l'opération d'audit doit comprendre les étapes suivantes :

- compréhension du système de management ;
- évaluation des atouts et des faiblesses du système ;
- collecte des informations pertinentes (par exemple : données, enregistrements, documents) ;
- évaluation des constatations de l'audit ;
- préparation des conclusions de l'audit ;
- rapport sur les constatations et conclusions de l'audit.

Pour un établissement de santé, l'audit pourra porter sur une partie du domaine et de l'activité comme pour la norme ISO 14001, tel que le traitement des déchets, la stérilisation ou la laverie, ou bien sur la totalité de l'organisation. On peut distinguer deux types d'audits : les audits spécifiques à la maîtrise opérationnelle (audit sur la gestion des déchets, audit énergétique, eau, etc.) et l'audit global du SME (obligatoire au minimum annuellement).

La construction d'un référentiel d'audit adapté aux établissements de santé est important pour le bon déroulement de l'audit. Sa conduite est la suivante :

- des entretiens avec le personnel, mais également les personnes qui n'ont pas forcément de contrat de travail (contrat de collaboration avec des médecins par exemple) ;
- une visite d'inspection de l'ensemble des installations qui ont un impact environnemental, telles les chaudières, les réserves de gaz etc. ;
- l'examen de la documentation liée à l'environnement, notamment la réglementation environnementale des activités de l'établissement de santé, et les procédures liées au SME.

Concernant la fréquence et la durée de l'audit, celles-ci varient en fonction de la nature, de l'ampleur et de la complexité de l'activité concernée, de l'importance des incidences environnementales associées, de l'importance et de l'urgence des problèmes constatés lors des audits précédents et de l'historique des problèmes environnementaux. L'organisation peut recourir à son propre personnel pour réaliser les audits à condition qu'il soit assuré de sa compétence et de son objectivité, mais peut également engager des auditeurs extérieurs en complément de l'équipe. Il convient alors de préparer cet audit à l'avance en s'assurant de l'objectif, de la portée, du lieu et de la date.

Le rapport sur les constatations et les conclusions de l'audit a pour objectif de fournir à la direction des informations sur le niveau de réalisation des objectifs, la conformité des objectifs de la politique environnementale de l'organisation, la fiabilité et l'efficacité du système de surveillance et les propositions d'actions correctives si nécessaire.

Le rapport d'audit du SME ainsi que les audits spécifiques à la maîtrise opérationnelle peuvent aussi servir à la rédaction de la déclaration environnementale en apportant des informations conformes à la cohérence entre les aspects théoriques de la démarche environnementale et son application.

LE VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL

La visite de vérification, étape préalable obligatoire avant un éventuel enregistrement EMAS par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est réalisée par un organisme accrédité par le COFRAC. Le vérificateur s'assure que l'ensemble des différents points du règlement EMAS (politique environnementale, analyse environnementale, conformité aux exigences légales applicables, amélioration et communication des performances environnementales, etc.) est respecté et que l'application du SME est cohérent avec la politique et les différents documents produits. De plus, le vérificateur environnemental vérifie la fiabilité, la crédibilité et l'exactitude des données et informations contenues dans les déclarations environnementales de l'établissement. Cette vérification sera ensuite validée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

ÉTAPE 5 LA VALIDATION ET L'ENREGISTREMENT

Vous y êtes presque ! Une fois que le SME a été mis en oeuvre et a été évalué, puis que la déclaration environnementale EMAS a été vérifiée, l'établissement doit introduire la demande d'enregistrement auprès de l'organisme compétent français, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui procède à l'enregistrement ultime et à l'attribution de l'EMAS après examen de la demande de l'établissement. La Commission européenne est ensuite informée de l'attribution de l'enregistrement EMAS.

Les documents nécessaires à la validation de l'enregistrement EMAS sont les suivants :

- la déclaration environnementale EMAS validée (sous forme électronique ou imprimée) ;
- la déclaration signée par le vérificateur environnemental confirmant que la vérification et la validation ont été réalisées conformément au règlement (annexe VII du règlement) ;
- le formulaire de demande complété (annexe VI du règlement) comportant des informations relatives à l'organisation, aux sites et au vérificateur environnemental ;
- et enfin, le cas échéant, un justificatif de paiement des droits exigibles. Ca y est ! Votre établissement est enregistré EMAS.

L'EMAS, UN INVESTISSEMENT VERTUEUX

Se lancer dans une démarche, aussi vertueuse soit-elle, engendre des coûts qui peuvent freiner considérablement la décision de s'engager. Cependant, ces coûts sont à considérer dans leur globalité et pas seulement du point de vue du coût de l'étude elle-même. Rappelons que les économies d'énergie générées

absorbent à elles seules le coût de la démarche et permettent de poursuivre l'optimisation du système de management.

Pris distinctement, les coûts de mise en œuvre d'une démarche EMAS peuvent sensiblement être les mêmes que ceux d'une démarche ISO, sans toutefois produire véritablement les mêmes effets. Le coût estimatif d'une démarche EMAS est aussi fonction du nombre de personnes investies dans la démarche, ainsi que du temps que chacune de ces personnes peut accorder à celle-ci. Le système de calcul, en matière de gestion, peut se composer de frais fixes d'enregistrement (assumés par l'organisation), de frais externes d'expertise, de suivi et de conseil, et enfin de frais internes liés à la mise en œuvre de l'EMAS au sein de l'organisation. L'intervention d'un organisme de conseil extérieur peut représenter environ 50 % du coût, selon la complexité et l'importance de l'organisation.

Pratique : www.ademe.fr

COÛT EN TEMPS DE PRÉPARATION ET MISE EN ŒUVRE

L'obtention de l'enregistrement EMAS requiert un temps de préparation. De manière générale, pour les établissements ayant déjà mis en place un certain mode d'organisation de management environnemental, il faut prévoir un travail d'environ un jour par semaine pendant six mois pour cette première phase⁵. Idéalement, durant cette période, il convient d'organiser au minimum une réunion du comité de pilotage EMAS toutes les six semaines.

Il est important de considérer la démarche EMAS comme la mise en place d'un système qui implique toutes les parties : elle suppose une capacité à communiquer, à faire circuler les informations et à les traiter afin de réaliser le premier diagnostic.

Les principaux repères chronologiques d'une démarche EMAS (variables bien sûr selon la taille de l'organisation et son implication environnementale) sont les suivants :

- l'analyse environnementale comme première étape est estimée à deux mois. La mise en place du SME à six mois ;
- la durée moyenne estimée pour la première demande d'enregistrement est de dix mois selon le calendrier indicatif disponible dans le guide mis à disposition par la Commission européenne⁶. Soit un total de dix-huit mois en moyenne.

Les tâches inhérentes à la mise en place du SME pouvant être intégrées dans le coût sont les suivantes :

5. Ces durées sont indicatives. Car tous les établissements décidant de s'engager dans une démarche EMAS ne sont pas au même stade d'avancée dans la formulation de leurs objectifs. Si un établissement n'a pas déjà un historique fort, un poste à temps plein pour mener à bien cette démarche, et ce pour une durée minimum de six mois, s'impose.

6. Regulation (EC) No 1221/2009 of the European Parliament and of the Council of 25 November 2009 on the voluntary participation by organisations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS), repealing Regulation (EC) No 761/2001 and Commission Decisions 2001/681/EC and 2006/193/EC OJ L 342, 22.12.2009, p. 1–45.

- politique environnementale ;
- exigences générales ;
- analyse environnementale ;
- objectifs environnementaux généraux et spécifiques ;
- ressources, rôles, responsabilité et autorité ;
- compétences, formation et sensibilisation du personnel ;
- documentation, mise en œuvre et maîtrise opérationnelle ;
- anticipation, lutte et maîtrise des situations d'urgence ;
- mise en œuvre et fonctionnement de la communication interne et externe ;
- surveillance et mesure des performances, évaluation de la conformité et de la non-conformité ;
- actions correctives et préventives, contrôle des enregistrements ;
- contrôles et audits internes ;
- revue de direction ;
- rédaction d'une déclaration environnementale ;
- vérification du SME et validation de la déclaration environnementale ;
- enregistrement.

COÛT DU CONSEIL

Afin de limiter dans le temps l'engagement de votre établissement, un accompagnement est vivement conseillé. Cet accompagnement permet d'optimiser la mise en œuvre de l'EMAS.

Son coût varie inévitablement en fonction de la taille de l'organisation et des services qu'elle propose. L'accompagnement minimal consiste en un cadrage du projet, la fourniture d'outils, de la méthodologie et la réalisation d'un audit de positionnement et d'un audit à blanc de pré-visite de vérification. La prestation d'accompagnement peut en revanche aller jusqu'à un pilotage complet de la démarche (en plus de la prestation de base : animation, formation, sensibilisation, réalisation d'audits internes, mise en œuvre du volet développement durable de l'accréditation HAS, accompagnement lors de la visite de vérification). Ce coût est évalué en fonction d'un nombre d'interventions et d'audits réguliers estimés entre le référent EMAS de l'organisation ou sa direction et l'agence d'expertise habilitée.

COÛT DES VISITES DE VÉRIFICATION

Ces visites sont obligatoires dans le cadre de l'enregistrement EMAS par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elles doivent être réalisées par un organisme accrédité COFRAC.

Plusieurs critères entrent en compte dans la grille de tarification d'une visite de vérification : les autres reconnaissances environnementales (c'est-à-dire un organisme déjà certifié ISO 14001 sera audité moins longtemps qu'un

organisme qui ne l'est pas), la difficulté technique du système (mais dans la pratique un établissement SSR ou psychiatrique présente le même niveau de difficulté qu'un établissement MCO ou qu'un centre de lutte contre le cancer) et le nombre de salariés présents sur site.

À titre d'exemple, un établissement de 350 salariés doit payer entre 5 000 et 6 000 euros HT pour sa première visite de vérification, alors qu'un établissement de près de 50 salariés doit payer environ 3 000 euros HT pour cette même visite.

Considérant que la démarche EMAS est une démarche d'amélioration continue sur trois ans avec contrôle annuel, cette visite « plein tarif » est reconduite tous les trois ans. Il faut également ajouter le coût des visites annuelles de contrôle. Le coût de la visite est réduit de près de moitié par rapport au coût de la première visite. Ainsi, pour reprendre l'exemple d'un établissement de 350 salariés, ce contrôle s'élève à environ 2 800 euros HT, alors qu'il se chiffre à 1 800 euros HT pour un établissement de 50 salariés.



3. RETOURS DE TERRAIN

L'INSTITUT PAOLI-CALMETTES, PIONNIER DE L'EMAS À MARSEILLE SI L'EMAS M'ÉTAIT CONTÉ...

L'EMAS est une démarche volontaire d'amélioration permanente de la qualité environnementale ; cela suppose un engagement fort des acteurs qui vont la conduire, notamment de la direction générale de la structure. Un groupe pilote pluridisciplinaire doit être composé d'experts dans leur domaine : soins, qualité, ingénierie, logistique, juridique, formation, communication, hygiène, hôtellerie ... Un système de management environnemental et d'audit (SMEA) est bâti en s'appuyant sur les exigences de la norme ISO 14001 et le règlement EMAS, requérant la rédaction d'une déclaration environnementale qu'il conviendra de communiquer.

Plus directement, à partir d'une analyse environnementale reposant sur le recensement des exigences légales et des éco-audits, on évalue de quelle manière l'activité de la structure impacte l'environnement, on recense les aspects environnementaux significatifs, on les quantifie et on se donne des objectifs d'amélioration qui seront évalués. Une attention particulière sera apportée au système documentaire (mise en place de procédures), à la formation des collaborateurs et à la communication interne puis externe. Si les membres du groupe pilote ne maîtrisent pas la construction d'un SMEA et afin de gagner du temps il sera utile, voire indispensable, d'être aidé par un organisme de formation spécialisé.

L'Institut Paoli-Calmettes, 1^{er} établissement de santé en France enregistré EMAS.

Après trois années de préparation, la certification EMAS a été obtenue en 2004 et régulièrement renouvelée depuis. L'Institut a pu bénéficier, pour la mise en place de cette démarche, du soutien du projet européen Life 3, piloté par un centre de formation allemand et qui a consisté à expérimenter un SMEA dans notre structure et à échanger avec trois autres hôpitaux européens.

La première reconnaissance de la HAS, notre tutelle, est venue en 2005 avec une mention dans le rapport de certification considérant notre SMEA comme une action exemplaire. La maîtrise de l'EMAS a permis ensuite d'aborder plus sereinement la certification HAS de 2010 qui comportait 8 critères liés au développement durable. Les audits annuels de suivi et de certification permettent de nous situer par rapport aux obligations réglementaires et d'améliorer notre maîtrise opérationnelle environnementale, dans la durée, sans faire de surqualité.

Les programmes d'actions qui doivent être menés à leur terme et évalués permettent une amélioration permanente de nos performances environnementales et une maîtrise de coûts dans certains secteurs, notamment la prise en charge des déchets. Enfin la déclaration environnementale est un vecteur de communication sur ce projet transversal et fédérateur pour nos collaborateurs.



LA CLINIQUE SAINT-ROCH À CAMBRAI

« METTRE DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ, UNE PENSÉE HUMANISTE »

La Clinique Saint-Roch a éco-construit un gymnase BBC. Dr CLICHE, président.

Comment vous êtes-vous intéressé au règlement EMAS ?

En tant que médecin, j'ai toujours été sensible à l'environnement et aux pratiques alternatives telles que la phytothérapie ou l'acupuncture. Je trouve fabuleux de savoir reconsidérer des pratiques très anciennes qui viennent d'ailleurs pour la plupart de Chine. Comme j'étais entouré de spécialistes des travaux publics dans ma famille, ma sensibilisation aux matériaux simples et aux questions d'éco-construction a toujours fait partie de mes préoccupations. Aussi, il était essentiel pour nous d'utiliser des matériaux non-nuisibles et de prendre en compte tous les critères liés à l'usage de la géothermie, du photovoltaïque ou du solaire. Pour ce qui est de l'aspect budgétaire, on ne connaît jamais au début les retours sur investissements mais ceux-ci se confirment largement par la suite.

Quelle est votre réalisation phare en matière de développement durable ?

Notre gymnase de 700 m² est un bâtiment basse consommation ! Il peut accueillir de multiples handicaps, des accidentés, de la rééducation. Nous avons des programmes de gymnastique douce, et nous mixons l'usage du lieu avec une équipe de volleyeurs professionnels qui vient s'entraîner chez nous. Nous avons un groupe handi-danse chaque semaine où les patients en fauteuil même parfois lourdement handicapés peuvent se mouvoir. Un groupe de l'IUT va venir faire un défilé de mode. Nous sommes ouverts à tout. Nous allons également proposer des ateliers d'initiation musicale avec l'intervention d'un groupe orchestral, tout cela dans le cadre sociétal du développement durable. Notre gymnase est un élément phare et les gens s'y sentent bien.

En quoi les partenariats sont-ils importants dans votre démarche ?

En matière de partenariat, nous évoluons essentiellement avec notre bassin de vie qui comprend l'hôpital de Cambrai (hôpital pivot du plan AVC et traumatismes crâniens), dans la mesure où nous sommes orientés sur la prise en charge des soins de suite spécialisés. Nous avons également développé un partenariat avec le musée de Cambrai dont nous sommes

mécènes sur certains projets. Dans le cadre du plan ARS culture et santé, nous travaillons avec le musée Matisse du Cateau pour mettre la culture au service du patient. Ainsi, dans le hall de notre établissement, nous exposons une partie de la collection d'outils préhistoriques qui suscitent de la curiosité, de l'intérêt et du respect. Nous avons d'ailleurs fait attention de mettre les œuvres à portée des personnes en fauteuils roulants et de proposer des textes lisibles pour les personnes presbytes. Nous songeons aussi à faire de l'art-thérapie. A l'heure actuelle, nous proposons notre établissement comme terrain de stage pour l'Université Catholique de Lille avec laquelle un DU d'art-thérapie est en cours d'élaboration. Mettre dans le milieu de la santé une pensée humaniste me semble très important.

Est-ce important de faire connaître votre démarche auprès du public et des patients ?

Les éléments de communication nous tiennent à cœur et nous y apportons un soin particulier. Nous avons ainsi obtenu le Trophée de la meilleure action de communication environnementale en novembre 2012. Nous allons organiser prochainement avec le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) une intervention dans le cadre d'une soirée grand public sur le thème de « l'environnement, notre santé ». Nous parlerons également des soins palliatifs à cette occasion, car cela aussi fait partie de notre prise en charge depuis l'ouverture de l'établissement en 1991.



L'INSTITUT SAINT-PIERRE, À PALAVAS LES FLOTS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE FAIT PARTIE DE LA « CULTURE MAISON »

Pour Jean-Marc MERY, directeur de l'Institut Saint-Pierre, le développement durable est avant tout du bon sens associé à une bonne gestion de l'entreprise. « Bien menées, les actions liées au développement durable ne doivent représenter aucun surcoût à moyen terme pour l'établissement, c'est juste une question de savoir faire. »

Pourquoi avez-vous décidé de lancer le règlement EMAS ?

En 2008, comme de nombreux établissements sanitaires, nous avons éprouvé quelques difficultés à comprendre les critères de la certification liés au développement durable. D'autant que ces critères ne sont pas prioritaires et un établissement peut être certifié, sans que les experts visiteurs n'aient consulté le moindre des critères de développement durable ! Il y a cinq ans, ces exigences nous semblaient abstraites et déconnectées de notre quotidien. Aujourd'hui, cette approche nous paraît évidente car depuis nous avons lancé divers chantiers : la rénovation des bâtiments, l'énergie, l'eau, le transport, la réduction des déchets, etc. Les résultats obtenus dépassent de loin nos espérances avec, par exemple, une réduction de 30 % de notre consommation d'énergie et de 40 % pour la consommation en eau. C'est pourquoi nous nous sommes dits : pourquoi ne pas encore progresser et motiver notre personnel sur le projet de règlement EMAS ? Il ne nous est pas demandé d'être parfaits mais nous devons avant tout montrer une dynamique d'amélioration.

Quels bénéfices avez-vous identifiés pour votre activité ?

Le règlement EMAS nous oblige à être dans une démarche de progression permanente et nous permet de nous positionner par rapport aux autres établissements sanitaires. L'engagement dans l'EMAS est la concrétisation des actions menées par tout le personnel de l'établissement ; de plus, la démarche est motivante pour les équipes et nous permet de nous fixer chaque année de nouveaux objectifs plus ambitieux. L'essentiel est de réduire notre impact sur l'environnement, même si l'établissement n'a pas toujours le retour espéré. Ainsi, nous avons fortement réduit le nombre des transports sanitaires, en favorisant le covoiturage, et réalisé d'importantes économies ! Mais c'est sans compter les bénéfices environnementaux (moins de véhicules sur les routes, moins de pollution, etc.) avec une réduction de plus de 400 000 km parcourus par an. Bien que le cahier des charges relatif au

règlement EMAS ait généré une charge de travail non négligeable au sein de l'établissement, les effets positifs sont importants. Cela a permis de fédérer des équipes autour d'un projet novateur et provoqué une prise de conscience du personnel sur les sources de pollution générées par notre activité. Certains employés ont reconnu avoir changé leur comportement, sur leur lieu de travail mais également à la maison.

Quels sont vos projets ?

Ayant déjà fortement réduit les consommations énergétiques, sans apport de nouvelles technologies, nous pouvons maintenant réfléchir à la mise en place de nouvelles solutions, qui sont d'une part la substitution du gaz au profit de l'électricité, par l'installation d'une pompe à chaleur fonctionnant à l'eau de mer, et d'autre part, des énergies renouvelables consistant en l'installation de panneaux solaires thermiques, pour chauffer l'eau de la balnéothérapie. Nous comptons sur un gain supplémentaire de 30 % sur les consommations et les factures énergétiques. Le temps de retour sur investissement ne devrait pas excéder quatre à cinq ans.



LA CLINIQUE PASTEUR À TOULOUSE **ETHIQUE ET PERFORMANCE,** **LA CLEF DU SUCCÈS**

Engagée dans une démarche de développement durable dès 2008, la Clinique Pasteur, certifiée ISO 14001 depuis 2011, décide de franchir une étape supplémentaire avec l'EMAS. Olivier COLLET, responsable technique.

Pourquoi vous engagez dans le règlement EMAS après la certification ISO 14001 ?

Avec l'ISO 14001, nous avons eu la volonté de valoriser le travail de nos salariés. Forts de cette expérience, nous voulions relever un nouveau défi, celui de l'EMAS, avec sa dimension plus européenne. L'EMAS s'inscrit évidemment dans la continuité de l'ISO 14001, mais il est plus exigeant en ce qui concerne la communication et les réglementations. Ainsi, l'ISO nous demande de prendre en compte les réglementations, tandis que l'EMAS exige que nous y répondions, et ce sur le long terme. Enfin, à la différence de l'ISO 14001 qui est validé par un organisme certificateur privé, l'évaluation de l'EMAS passe par le ministère. C'est une garantie supplémentaire de qualité.

Grâce à l'EMAS, j'ai découvert l'importance du volet communication. Celle-ci devient un outil indispensable pour la mise en œuvre de notre stratégie. C'est une étape de plus pour valoriser l'ensemble du travail des salariés et cela donne du sens à l'entreprise. L'idée c'est de mettre tout le monde en action. Pour le film *Les visages du développement durable de la clinique Pasteur*, un espace était à disposition des salariés pour leur laisser librement la parole. L'EMAS offre un nouveau modèle de management qui décroïssonne et correspond à une volonté forte de la direction. Dominique PON, notre directeur, se met volontairement en retrait pour mettre en avant le personnel. C'est extrêmement fédérateur ! Pour résumer, l'EMAS nous oblige à être performant et à communiquer sur nos résultats.

ISO 14001, EMAS... Quelle sera la prochaine étape ?

L'EMAS a une spécificité uniquement environnementale, or nous nous sommes volontairement engagés dans une démarche de développement durable, en se pliant donc à des exigences environnementales, bien sûr, mais également économiques et sociétales. L'EMAS nous a avant tout permis de structurer nos performances. Mais contrairement à un établissement qui doit, au travers de l'EMAS, fondamentalement repenser sa structure et son fonctionnement, il est pour nous un point d'étape qui va nous mener vers l'ISO 26 000. Tout est lié, tout s'emboîte. Nous essayons d'évoluer en apprenant à nous connaître.



LA CLINIQUE CLÉMENTVILLE À MONTPELLIER

UN POUR TOUS, TOUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prise en compte de la question environnementale est ancrée dans la culture de la Clinique et plus globalement du Groupe OC SANTÉ, auquel elle appartient. Jean-Louis BONNETON, directeur et Cécile KAUZ, attachée de direction et référente développement durable

Pourquoi avez-vous décidé de vous lancer dans le règlement EMAS ?

Céline KAUZ. La démarche est venue d'une volonté très forte du dirigeant de la clinique. L'implication dans le développement durable est une clef de notre management depuis presque 20 ans. Dès 1999, nous avons entamé des démarches pour la certification ISO 14001 ! Et pourtant, nous sommes soumis à de nombreuses contraintes dues à l'ancienneté du bâtiment. Il nous faut ruser en permanence...

Quels bénéfices en avez-vous tirés ?

Jean-Louis BONNETON. L'EMAS nous permet de formaliser nos actions et notre volonté d'engagement, mais également de mieux définir le rôle de chacun dans cette démarche qualité. L'EMAS nous a par ailleurs conduit à optimiser et à développer notre communication. Les événements organisés lors de la Semaine du développement durable 2013 ont associé un grand nombre de personnes et on fait connaître notre démarche publiquement. »

C. KAUZ. L'EMAS nous permet d'évaluer notre système de management environnemental. Il a, d'une certaine manière, professionnalisé notre démarche, par la création de tableaux de bord et de ratios, et par la systématisation d'audits planifiés sur l'année. Nos tableaux de bord portent notamment sur la consommation d'eau et d'énergie, la quantité de déchets collectés et triés, le nombre de points d'impression dans l'établissement, le volume d'eau/m² ou par journée d'hospitalisation. Nous évaluons également la consommation de produits d'entretien et la part consacrée aux produits écolabellisés. Concernant le volet sociétal, nous considérons le taux d'intégration de personnes en situation de handicap. Autre poste clef développé dans le cadre de l'EMAS : la politique d'achat. Elle passe par la formation des différents acteurs et la définition de critères d'achats responsables. Ainsi, aucun achat n'est effectué sans que sa pertinence et son coût global n'aient été évalués. Grâce au lobbying auprès des centrales d'achat et de nos fournisseurs, nous avons organisé la récupération et le recyclage des biberons.

Qu'auriez-vous envie de dire aux plus réticents pour les convaincre de s'engager ?

J-L. BONNETON. Il nous reste encore beaucoup à faire, en particulier concernant la qualité de nos effluents, mais l'intérêt d'une telle démarche c'est finalement qu'elle est transversale et qu'elle nous oblige à progresser au quotidien !



LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ DE JURY-LES-METZ, LA VILLE À LA CAMPAGNE...

En plein cœur d'un écosystème protégé, comment le centre hospitalier a su gérer les contraintes d'un bâtiment ancien. Michel Leopold LOUVIN, directeur.

Quel bénéfice avez-vous tiré de votre engagement ?

Lorsque l'on s'engage sur un procédé, on s'interroge sur ses pratiques en interne et on analyse l'ensemble. La démarche EMAS fixe les objectifs de la prise en charge encore plus précisément. C'est une façon de travailler de nature à faire évoluer toutes les pratiques en matière de développement durable, avoir les voyants allumés, ne pas perdre de vue les objectifs.

Dans tous nos marchés publics, il existe déjà une clause environnementale qui tient compte des déplacements. Nous allons faire évoluer le service qualité de sorte à ce qu'il porte sur la qualité environnementale. On ne devra plus se focaliser uniquement sur les procédures traditionnelles de la HAS par exemple, qui ne sont pas suffisantes ou trop éloignées de notre réalité de terrain. La démarche EMAS donne un caractère pratique à ce qu'on fait, c'est très positif. Ainsi, nous créerons des liens en restructurant le service qualité.

Quels sont vos projets ?

Notre établissement est situé dans un parc de soixante hectares, très boisé, un lieu classé par la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). C'est un cadre assez extraordinaire. Comme le disait Alphonse ALLAIS, c'est la ville à la campagne. À la différence d'un établissement en pleine ville, le cadre joue un rôle non négligeable sur la prise en charge sanitaire. Mais l'architecture, quant à elle, est à revoir.

Toutes les questions de l'EMAS permettent de mettre en évidence des failles. Il reste un projet de reconstruction et la démarche qualité environnementale est présente dans toute la rédaction du programme. Nous avons un autre projet en site externe : la construction d'un site de soin HQE. Nous avons plus d'une vingtaine de sites. Ce n'est pas forcément facile à optimiser car cela entraîne des coûts de transport et de livraison supplémentaires. Nous travaillons sur la reconstruction d'un site principal. Et ici, en matière de rejet de carbone, nous ne sommes pas performants. Le bâtiment a été construit dans les années 1960 et nous devons faire face aux difficultés liées à cette époque : absence d'isolation, surconsommation d'énergie... En l'état actuel des choses, il n'existe pas vraiment encore de marge d'amélioration significative.

Comment l'EMAS vous a aidés à les réaliser ?

Rassembler les sites, rationaliser et réduire les effets pervers du fait de l'éclatement des sites, maîtriser les coûts de transport et d'énergie, c'est un ensemble de contraintes que nous devons évaluer. L'EMAS nous propose un fil conducteur et crée du lien : jusqu'ici, les orientations développement durable de notre établissement étaient portées majoritairement par la direction. Avec l'EMAS, la direction qualité s'en est aussi emparée. C'est comme ça qu'on met en place un vrai changement de culture, c'est très positif !



LA CLINIQUE SSR SUPERVALTECH À SAINT-ESTÈVE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE MALGRÉ LES CONTRAINTES DU MÉTIER

Anne BASCOU, cadre de réadaptation et référente développement durable

Pourquoi avoir pris la décision de s'engager dans l'EMAS ?

Cette décision est le résultat d'une concordance d'événements. Tout d'abord une équipe motivée et volontaire. Ensuite nous avons passé la certification V3 en 2012 qui comporte déjà certains critères de développement durable. Elle nous a mis sur la voie pour se pencher plus sérieusement sur la question dans notre établissement. Nous avons donc fait appel à l'agence Primum pour réaliser un diagnostic de développement durable, qui a révélé que nous avions déjà réalisé pas mal de choses ! Cela nous a motivés pour continuer en ce sens et c'est tout naturellement que nous avons accepté de nous lancer dans l'aventure EMAS.

Grâce à l'EMAS, vous êtes-vous lancés dans un projet en particulier ?

Oui, grâce à l'EMAS, nous avons mis les bouchées doubles pour mettre en place un tri sélectif. Cela nous a obligés à communiquer largement à la fois auprès de nos patients et de nos salariés. Le Comité développement durable, multidisciplinaire, a été très actif à cette occasion. L'ensemble du personnel s'est mobilisé sur ce thème et notamment les ASH qui sont en première ligne pour le ramassage. Elles ont partagé leurs observations et proposé leurs idées pour faire évoluer le dispositif de collecte. C'était très enrichissant pour tout le monde.

L'EMAS au quotidien, frein ou moteur d'engagement ?

C'est une expérience évidemment positive car elle nous oblige à faire avancer les choses malgré le manque de temps. La démarche de certification de la HAS nous avait habitués à un calendrier contraignant, ce que nous n'avons pas retrouvé dans la démarche EMAS. Cela a été un peu déstabilisant au départ. Il en est de même pour les critères du règlement. Au départ, nous avons mis en avant les éléments sociaux, pour nous rendre compte que l'attention porte avant tout sur le respect de la réglementation et de la sécurité environnementale. Nous sommes désormais entrés dans la phase de formalisation et si tout va bien, nous pourrions accueillir les certificateurs en octobre prochain.



LA CLINIQUE IRIS À LYON RÉUNIR TROIS SITES SUR UN MÊME TERRITOIRE.

À Lyon, la Clinique Iris fait feu de tout bois : elle met en place un vrai plan transport et peut, pour les soins de réadaptation, compter sur l'aide... d'un chien ! Elise CLAIRET, responsable qualité.

Comment avez-vous pris la décision d'opter pour l'EMAS ?

La direction souhaitait mettre en place une démarche de développement durable. Nous avons créé un comité de développement durable en 2012 et avons déployé une stratégie en mettant en place des éco-correspondants, en les formant en interne. Nous avons été informés de la démarche par Primum et nous nous sommes dits que c'était une bonne opportunité, d'autant plus que nous avions une visite de certification prévue pour janvier 2013.

Est-ce que l'EMAS vous a aidés pour votre certification ?

Absolument. Le règlement nous a aidés à nous structurer avec une méthode et des grilles à remplir par rapport à tous les aspects normatifs, c'était un véritable soutien. Mais en matière de gain économique, nous y avons également trouvé notre intérêt, notamment en ce qui concerne le traitement des déchets et la consommation d'eau. Jusqu'ici, il existait des actions, mais l'EMAS nous a permis de tout recenser, de les regrouper et de les communiquer aux professionnels de la structure.

De quoi êtes-vous particulièrement fiers ?

Nous sommes sur trois sites géographiques et depuis longtemps déjà, nous cherchions à optimiser les déplacements. C'est chose faite ! Pour les patients en hôpital de jour, nous avons mis en place un système de ramassage : les véhicules circulent avec à leur bord cinq ou six patients. Nous avons également fait la promotion d'un site de covoiturage sur le Grand Lyon et nous participons aux frais d'abonnements de transport urbain. Enfin, nous avons des véhicules de service pour optimiser les transports. Un autre point fort est l'éducation thérapeutique. Nous formons nos patients à la compréhension de leur pathologie. Cela concerne l'hygiène de vie, la diététique, l'endurance, la gestion du stress, les traitements médicamenteux, etc. Et nous menons aussi un programme spécial d'accompagnement psychologique en réadaptation avec... un chien. Bellile, puisque c'est son nom, accompagne notre psychothérapeute. Cette démarche est très ancienne et nous avons pu constater que dans certains cas de rééducation, après un accident traumatisant par exemple, le chien déstressait le patient, créait un lien et facilitait la communication.



CENTRE HOSPITALIER D'ALÈS, ÉCORESPONSABLE AVANT TOUT

Pour le CH d'Alès, multi-certié en matière de développement durable, le règlement EMAS était une suite logique. Patrice LA LUMIA, ingénieur en chef responsable service technique, et François MOURGUES, directeur du CH d'Alès.

Comment vous êtes-vous intéressés au règlement EMAS ?

Dans la suite logique de la construction HQE du nouveau bâtiment ! Certifiés depuis 2012, nous sommes le premier hôpital français HQE pensé et construit en tenant compte de tous les aspects développement durable. Nous avons également été labellisés THPE (très haute performance énergétique) en 2005. L'étape suivante était logiquement le fonctionnement de l'hôpital qui devait répondre encore à tous les critères du développement durable. Entrer dans l'EMAS, c'est fédérer, continuer dans cette ligne de conduite. Il existe déjà des équipes, des groupes de travail qui peuvent poursuivre et rebondir face aux exigences de la démarche EMAS.

Que portiez-vous comme espoirs avec le règlement EMAS ?

De nombreuses choses : confirmer le travail des architectes et des ingénieurs, connaître nos résultats par rapport au rejet de CO₂, aux économies d'eau, d'énergie, ou aux nuisances sonores, vérifier que tout a bien été conçu techniquement pour atteindre toutes ces performances. Le règlement EMAS, c'est un système qui nous permet de maintenir l'élan qui a été lancé auprès des infirmières, du personnel et de répondre à leurs attentes. Il faut le faire fonctionner tout en respectant les aspects écologiques liés à l'énergie et à la préservation des ressources. Si nous menons une démarche écoresponsable et respectueuse des conditions de travail dans l'attention que nous apportons à l'ergonomie, à la gestion du stress, nos indicateurs sont par contre beaucoup liés à la consommation électrique, à l'eau, au chauffage.

Est-ce que vous avez fait connaître votre démarche ?

Pour l'heure, nous avons surtout travaillé en communication interne, mais lors de la Semaine du développement durable, nous avons organisé un stand dédié au tri sélectif dans le hall principal de l'établissement afin de sensibiliser l'ensemble des usagers et du personnel. Nous avons également réalisé un document appelé le Guide de l'hospitalier écoresponsable. Par ailleurs, nous participons régulièrement à des colloques ou des salons où nous faisons part de nos retours d'expérience.



LA POLYCLINIQUE DU PARC À CHOLET

« LE COÛT DE L'INACTION SERA BIEN PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DE PRENDRE DES MESURES AUJOURD'HUI »

La Polyclinique du Parc à Cholet veut se donner les moyens de son ambition, selon Gaëlle RICHARD, qualitiicienne.

Comment est né votre intérêt pour le règlement EMAS ?

Il s'agissait au départ de prolonger notre action dans le développement durable, suite à la réalisation de notre Bilan Carbone et de notre diagnostic développement durable (2011 sur les données 2010).

Nous avons pris conscience de notre implication : une consommation des ressources naturelles (énergies, eau, air) et une production des déchets importantes. Nous avons candidaté pour ce projet d'enregistrement EMAS en janvier 2012. C'est une démarche de qualité à part entière. Nous voulions faire partie des premiers établissements EMAS en France.

En interne, nous avons impliqué des équipes soignantes autour d'un sujet commun en faisant un brainstorming sur l'historique et le bilan de l'existant. Nous avons ensuite recherché quelles actions mettre en œuvre. Nous avons eu le soutien de la direction qui estimait que « le coût de l'inaction sera bien plus élevé que celui de prendre des mesures aujourd'hui ».

Notre motivation était déjà existante sur de nombreux sujets comme le tri des déchets, le covoiturage, la qualité de l'eau... Il s'agissait de valoriser chacun dans les actions réalisées à titre personnel et/ou professionnel.

Quels bénéfices attendez-vous de cette démarche ?

L'EMAS va nous aider à avancer dans le cadre de la certification V2010. Elle va nous aider à diminuer nos impacts environnementaux (relativement au Bilan Carbone).

Elle peut nous guider dans nos choix d'achats. Nous réfléchissons ainsi au cycle de vie des produits (condition de production, transport, emballage, production des déchets, durée de vie estimée du produit, élimination des déchets...), que ce soit pour les produits pharmaceutiques, les équipements médicaux, les achats alimentaires... Par exemple, pour ces derniers nous privilégions les produits régionaux pour éviter le transport.

L'EMAS peut également nous aider à réfléchir sur des choix stratégiques de développement (emplacement de la stérilisation, déplacement et réseau d'eau, recyclage de nos déchets de soins à risques infectieux, banalisation)...

Comment travaillez-vous concrètement pour la promotion du développement durable dans votre établissement ?

Les référents développement durable ont mis en place six groupes de travail pour recenser l'existant et proposer au comité de pilotage une cartographie des risques (analyse environnementale) et un plan d'actions selon différents critères relatifs aux achats écoresponsables et à l'approvisionnement, à la gestion de l'eau, de l'air, de l'énergie, des déchets et de la qualité de vie au travail. Ces six groupes de travail nous ont aidés à y « voir clair » et à mettre en place des actions concrètes.

Nous avons pu ainsi établir une politique d'achats écoresponsables ainsi qu'un suivi d'indicateurs de performance (eau, électricité, gaz). Nous avons organisé des prélèvements relatifs à la qualité de l'air en chimiothérapie, en stérilisation et au bloc opératoire. Nous avons amélioré le tri des déchets (actions de sensibilisation en collaboration avec le CHSCT). Nous avons enfin programmé des prélèvements d'eaux usées.

Par ailleurs, une commission accident du travail a été mise en place au sein de CHSCT et un projet d'étude sur les risques psychosociaux est en cours. Une formation sur la prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance sera prochainement organisée...

D'autre part, nous organisons de nombreux événements et actions de communication : participation à la Semaine du développement durable, production d'un film sur le développement durable diffusé sur la chaîne interne de la clinique.

Enfin, la direction a investi dans un véhicule utilitaire électrique pour nos déplacements et a décidé de renforcer l'isolation thermique de notre bâtiment accueillant les quatre-vingts patients de soins de suite et de réadaptation par le changement des ouvertures (datant de 1974).



LA POLYCLINIQUE SAINT-ROCH À MONTPELLIER

LE PRAGMATISME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une démarche de développement durable dès aujourd'hui mais surtout demain à toutes les étapes du projet de construction, selon Alain LORENTE, directeur adjoint. Le développement durable était loin d'être une chose vaine à la Polyclinique Saint-Roch puisque dès 2009, l'établissement avait signé une charte de développement durable et avait réalisé son Bilan Carbone accompagné de la signature de la campagne « Two for Ten » pour réduire ses consommations et ses émissions de gaz à effet de serre de 2 % par an.

L'EMAS, un règlement positif ?

L'EMAS offre un canevas indispensable pour formaliser l'ensemble des actions que nous souhaitons mettre en place dans le cadre de notre politique de développement durable. Nous avons pu identifier nos lacunes et réfléchir plus en profondeur sur les actions à mettre en place : tri sélectif, réduction des consommations, partenariat développement durable avec nos fournisseurs, politique d'achat écoresponsable, etc. C'est également très motivant et fédérateur pour les salariés : nous avons ainsi mis en place de nombreuses actions pour traquer le gaspillage et inciter à la réduction de la consommation de toutes les énergies et des ressources. Enfin, grâce à l'EMAS nous allons valoriser nos efforts auprès de nos tutelles, des collectivités territoriales et des patients.

Quels sont vos projets ?

Nous allons transférer la polyclinique vers un nouveau site dans deux ans, afin de favoriser l'accessibilité des patients et de les accueillir dans des bâtiments performants. Aujourd'hui, on ne peut concevoir la construction d'un tel bâtiment sans avoir présent à l'esprit le développement durable. La réglementation nous impose un cahier des charges qui en tient compte, notre philosophie tout autant – ne pas nuire avant de soigner –, et aussi la rationalisation économique et écologique. Nous allons nous installer dans une ZAC écolabélisée qui nous impose la réalisation d'un chantier propre ainsi que la construction d'un bâtiment BBC.

À chaque étape du projet, devenu aujourd'hui programme, nous portons une attention particulière aussi bien à la construction (choix des matériaux, isolation, orientation, zone de tri dédiée, etc.) qu'à son exploitation (accessibilité par le tramway à moins de cinquante mètres, luminosité naturelle dans l'ensemble des services, aménagements des locaux avec des

matériaux sains assurant une qualité de l'air, etc.). Notre ambition est de construire, d'exploiter et de vivre dans un établissement faiblement consommateur d'énergie, qui respecte son milieu (rejet, tri sélectif) et procure aux patients et aux salariés des conditions de vie saines et respectueuses de l'environnement.



LA CLINIQUE D'OCCITANIE À TOULOUSE

« LA DIMENSION SOCIALE ET SOCIÉTALE EST ÉGALEMENT UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

La Clinique d'Occitanie à Toulouse veut impliquer tout le monde dans le DD ! affirme Anne BABIN, responsable qualité gestionnaire des risques.

Comment vous êtes-vous intéressés au règlement EMAS ?

Notre établissement est engagé dans une démarche de développement durable depuis 2009. Au début, c'était un simple groupe de travail en lien avec les certifications HAS, mais au fur et à mesure, il s'est étoffé et les thématiques et actions à mener se sont enrichies et multipliées. Ensuite, nous avons commencé à nous intéresser à l'ISO 14001, mais c'est l'EMAS qui a retenu notre attention, car il nous semblait idéal pour structurer et développer notre comité développement durable. L'EMAS nous permet de pouvoir aborder tous les volets et notamment les volets réglementaires.



Quels bénéfices comptez-vous en tirer ?

C'est dans un premier temps une reconnaissance interne et externe d'un travail de longue haleine mené par une équipe motivée et engagée. Ensuite les avantages au niveau environnemental et économique sont évidents, à travers notamment la réduction des déchets ou la maîtrise de nos dépenses énergétiques. Nous avons mis en place un tableau de bord qui nous permet de suivre nos consommations énergétiques et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, comme par exemple la mise en place de lumières à détection de présence ou de brise-jets économiseur d'eau. La dimension sociale et sociétale est également une composante essentielle du développement durable : être une entreprise DD, c'est aussi se comporter de façon socialement responsable vis-à-vis de nos collaborateurs, et plus largement du monde du travail. Ainsi, la promotion du handicap au travail grâce à des partenariats avec les ESAT ou la recherche de la conciliation vie privée vie professionnelle via par exemple l'étude de la mise en place d'une crèche inter-entreprise nous tiennent à cœur.

Est-ce important de faire connaître votre démarche auprès d'un plus large public ?

Tout à fait, il est essentiel de sensibiliser nos équipes, nos patients et leurs accompagnants mais aussi nos fournisseurs aux enjeux du développement durable. Par exemple, nous avons mené une importante campagne de communication et de sensibilisation aux éco-gestes, des gestes simples qui permettent de réduire la consommation énergétique : éteindre son ordinateur, les lumières, n'imprimer qu'en noir et blanc et recto-verso, préférer les tasses aux gobelets, etc.

Pour y parvenir, nous utilisons un journal interne, l'intranet et organisons des forums dans l'enceinte de l'établissement. Chaque forum s'articule autour d'un thème précis (par exemple la journée mondiale anti-tabac) et est pensé de manière participative et ludique.

Quelle est votre action phare en matière de développement durable ?

Nous avons fait de la politique d'optimisation de la gestion des déchets, notre action remarquable. Un établissement de santé est un établissement qui produit beaucoup de déchets du fait de ses activités (restauration, soins, administration,...) ce qui représente un poste important dans les charges d'un établissement. L'objectif était donc de diminuer et valoriser ces déchets, ainsi, à ce jour, nous comptons 14 filières de tri : déchets d'activité de soins à risques infectieux, piles, néons, cartons, etc. D'autres filières sont en cours de réflexion. Nous souhaitons par exemple mettre en place une filière de valorisation de nos bio-déchets.

POLYCLINIQUE MÉDIPÔLE SAINT-ROCH À CABESTANY DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES « POUR UNE DÉMARCHE PÉRENNE »

Créée à l'initiative du directeur de l'établissement, Philippe Aulombard, c'est une équipe dynamique et soudée, composée de Vincent Foucher (réfèrent développement durable Médipôle Sud Santé), Perrine Causse (responsable assurance qualité), Benjamin Schlouch (pharmacien, réfèrent développement durable) et Nicolas Morel (technicien dialyse, réfèrent développement durable) qui a mené la Polyclinique Médipôle Saint-Roch vers l'enregistrement EMAS. Au quotidien, elle continue de faire vivre la démarche au sein de l'établissement.

Quelle est votre vision managériale de cet engagement ?

M. Aulombard : Le projet développement durable de notre établissement s'inscrit d'abord dans le cadre d'une politique forte du groupe Médipôle Sud Santé, auquel il appartient, en faveur du développement durable.

L'engagement de la Polyclinique Médipôle Saint-Roch dans cette démarche de développement durable date de plusieurs années déjà et témoigne de notre volonté d'ancrer nos activités sur le long terme, avec une véritable réflexion sur leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux.

L'intérêt du processus EMAS est de structurer et de coordonner une approche développement durable et, partant, de fédérer les acteurs de l'établissement autour d'une même problématique. Enfin, il permet de labéliser cette démarche.

Comment avez-vous appréhendé cette démarche EMAS ?

L'équipe développement durable : De façon pragmatique ! La mise en œuvre d'une démarche EMAS est un réel levier dans le déploiement d'une politique de développement durable, en permettant de disposer d'une base solide. Pour mener à bien cette démarche, nous avons structuré le poste « management », en créant un comité de pilotage EMAS dont la mission est de suivre au plus près les travaux conduits.

Nous avons également mené une enquête auprès des professionnels de la clinique (salariés et médecins) afin d'évaluer leur connaissance et leur perception d'une politique de développement durable ainsi que leur implication : les résultats sont très encourageants !

Concrètement, une démarche EMAS signifie améliorer nos performances à l'aide de tableaux de bord construits sur la base d'indicateurs pertinents et utiles à l'établissement, tels que la consommation d'eau en m³ par journée

d'hospitalisation, ou encore la consommation énergétique en Kwh par journée d'hospitalisation. Définir et mettre en œuvre ces indicateurs a été l'un des premiers exercices.

L'analyse environnementale, conduite dans le cadre de la démarche EMAS, nous a amenés, quant à elle, à réfléchir sur nos organisations afin de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement. Par exemple, l'établissement a rationalisé ses commandes (notamment au travers de leur fréquence) afin de diminuer l'impact carbone généré par le transport des marchandises. De la même manière, la Polyclinique Médipôle Saint-Roch souhaite développer, en relation avec l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon, le transport partagé des patients dialysés.

Grâce aux indicateurs mis en place, nous pouvons alors suivre l'efficacité des mesures mises en œuvre. Nous assurons également le suivi de la filière déchets depuis de nombreuses années. À cet égard, nous disposons de plusieurs filières (DASRI, piles, papier, bouchons...) et assurons la promotion du tri au travers de guides à destination des professionnels mais aussi du public. Aujourd'hui, nous pouvons observer l'évolution de la production des déchets mais aussi son impact financier.



Qu'est ce qu'une vision « d'éco-soin » ?

À Médipôle Saint-Roch, nous avons souhaité avoir une vision « d'éco-soin » innovante consistant à mesurer l'empreinte carbone d'un acte hospitalier précis. Pour cela, nous avons choisi un acte parmi les plus fréquents en France, à savoir la chirurgie de la cataracte. Nous avons ainsi pu démontrer, avec l'implication du Dr Serge Zaluski, ophtalmologiste, que 26 interventions sur la cataracte, d'une durée d'environ dix minutes chacune, génèrent un total de gaz à effet de serre de 17,45 kg équivalent CO², ce qui correspond à un aller-retour Paris-New York, ou encore à 25 000 aller-retour pour les 650 000 interventions par an en France.

Cette notion « d'éco-soin » fait aujourd'hui son chemin dans la clinique, avec une responsabilisation et une implication des acteurs à tous les niveaux (médecins, chirurgiens, infirmières, aides-soignantes, direction, directeur des soins, pharmaciens, etc.).

D'ailleurs une étude sur les impacts environnementaux de l'activité de dialyse est actuellement en cours.

Au-delà de l'aspect environnemental, sur quels axes l'établissement travaille-t-il ?

Notre politique développement durable ne se limite pas bien entendu aux seuls aspects environnementaux et nous travaillons, en lien avec les représentants du personnel et le CHSCT, sur les questions de la santé et de la sécurité au travail.

Nous mettons également en œuvre des actions de sensibilisation qui sont indispensables : nous participons chaque année à la Semaine du développement durable (au mois d'avril) et à la Semaine de la réduction des déchets (au mois d'octobre). S'ajoutent à ces actions de sensibilisation visibles une fois par an, des animations ponctuelles menées au quotidien par nos référents et correspondants développement durable au sein de l'établissement.

De manière générale, notre mission première est de prendre soin de la santé de nos patients. Le respect et la mise en œuvre des droits de ces derniers doivent s'accompagner d'une réflexion éthique sur nos gestes de tous les jours et d'une vision sur notre responsabilité envers les générations futures.

Pour nous, s'engager dans cette démarche s'inscrit dans la continuité du service quotidien rendu aux patients et constitue avant tout un engagement citoyen.



**GUIDE DU SYSTÈME
COMMUNAUTAIRE DE MANAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL ET D'AUDIT,
EMAS, POUR LES ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ**

RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

